



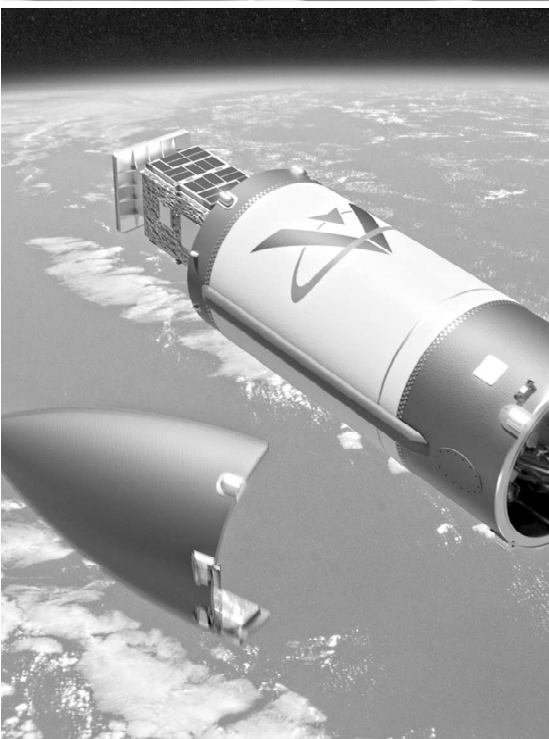
VENTURE
ORBITAL SYSTEMS

Etablissement de Vatry (51)



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Compléments pour les installations à implanter
sur un site nouveau



Mai 2023

Siège social

1 rue de la Lisière - BP 40110
67403 ILLKIRCH Cedex - FRANCE
Tél : 03 88 67 55 55



OTE INGÉNIERIE
des compétences au service de vos projets

Agence de Metz

1 bis rue de Courcelles
57070 METZ - FRANCE
Tél : 03 87 21 08 79

Sommaire

Sommaire	3
Préambule	4
1. Compléments pour les installations à implanter sur un site nouveau	5
1.1. Etape 1 : Dossier de notification de cessation d'activité	5
1.2. Etape 2 : Proposition d'usage futur	6
1.3. Etape 3 : Mémoire de remise en état	7
2. Annexes	8

Préambule

La société VENTURE ORBITAL SYSTEMS souhaite développer une activité de lancement de fusées à destination commerciales. Afin de finaliser le développement des modèles de fusées ZEPHYR, il est nécessaire que la société puisse réaliser des essais des moteurs et du système.

VENTURE ORBITAL SYSTEMS souhaite ainsi pouvoir réaliser ces essais sur l'aéroport de Vatry, localisée sur le ban communal de Bussy-Lettrée.

L'activité du site relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le présent dossier de demande tient lieu également de :

- Déclaration d'installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au II de l'article L. 214-3
- Déclaration d'installations classées pour la protection de l'environnement

Le présent document présente les compléments nécessaires pour l'implantation des installations sur un site nouveau.

1. Compléments pour les installations à implanter sur un site nouveau

Conformément à l'article R 512-39-1 du code de l'environnement, si l'exploitation est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifiera au Préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci (six mois pour les installations de stockage de déchets et les carrières).

La notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site, notamment :

- L'évacuation des déchets,
- La suppression des risques d'incendie ou d'explosion en procédant notamment à la coupure de l'alimentation électrique,
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement
- La fermeture du site en interdisant l'accès au site

En outre, l'exploitant placera le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R 512-39-2 et R 512-39-3 du code de l'environnement

1.1. Etape 1 : Dossier de notification de cessation d'activité

Le dossier de notification de cessation d'activités indiquera les mesures prises dès l'arrêt de l'exploitation pour assurer la mise en sécurité du site. Ces diverses mesures comporteront notamment :

- l'évacuation de toutes les marchandises encore présentes sur le site vers d'autres sites exploités par la société,
- l'évacuation ou l'élimination des déchets présents sur site et des produits d'exploitation,
- les interdictions ou limitations d'accès au site,
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement,
- l'arrêt de toutes les utilités (coupure d'alimentation en électricité, eau),
- l'enlèvement des installations démontables et transportables,
- le démantèlement des installations avec l'évacuation des équipements ou matériaux vers des filières d'élimination autorisées,
- etc.

Ce dossier présentera en outre les chapitres suivants :

- les renseignements administratifs relatifs à l'exploitant,
- la description des activités du site et le rappel des conditions d'exploitation,
- l'évacuation et/ou l'élimination des produits dangereux,
- la surveillance des effets de l'installation sur l'environnement,
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion.

1.2. Etape 2 : Proposition d'usage futur

Le dossier de proposition d'usage futur comportera l'ensemble des éléments mentionnés à l'article R.512-39-2 du Code de l'Environnement et consistera ainsi en un mémoire de proposition d'usage futur du site, à destination du maire de Thal-Drulingen ainsi qu'au Préfet.

Ce mémoire présentera la situation environnementale du site (situation géographique, milieu humain, urbanisme, milieu naturel, etc.), l'historique du site ainsi que des propositions sur l'usage futur des terrains. Ainsi, l'usage futur du site sera déterminé conjointement avec le maire, le propriétaire des terrains ainsi que la société Venture Orbital Systems.

Précisons que l'usage futur des terrains d'implantation de la société soit destiné à perdurer dans le **contexte d'un usage industriel**.

1.3. Etape 3 : Mémoire de remise en état

Ce présent dossier comportera l'ensemble des éléments mentionnés dans le Code de l'Environnement et consistera en un mémoire de remise en état du site. Le mémoire précisera les mesures prises afin d'assurer la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement (commodité du voisinage, santé, sécurité, salubrité publique, agriculture, protection de la nature et de l'environnement, conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique). Ces mesures concerneront la remise en état à long terme du site.

Par ailleurs, les mesures comporteront notamment :

- les mesures de maîtrise des risques liés aux sols éventuellement nécessaires,
- les mesures de maîtrise des risques liés aux eaux souterraines ou superficielles,
- la surveillance à exercer, si besoin,
- les limitations ou interdictions concernant l'aménagement ou l'utilisation du sol ou du sous-sol, accompagnées, le cas échéant, des dispositions proposées par l'exploitant pour mettre en œuvre des servitudes ou des restrictions d'usage.

Ainsi, s'il y a lieu, un arrêté préfectoral sera rédigé par le Préfet et comportera la description des travaux et des mesures de surveillance nécessaires. Ces prescriptions seront fixées en tenant compte de l'usage retenu et de l'efficacité des mesures de réhabilitation dans des conditions économiquement acceptables.)

2. Annexes

Annexe n° 1 : Courrier de demande aux maires concernant la remise en état des terrains après cessation d'activités.....	9
Annexe n° 2 : Courrier de demande au propriétaire des terrains concernant la remise en état des terrains après cessation d'activités.....	10

Annexe n° 1 : Courrier de demande aux maires concernant la remise en état des terrains après cessation d'activités



LATITUDE (ex Venture Orbital Systems)
ex Venture Orbital Systems
53 rue du Dr Albert Schweitzer
51100 Reims

Mairie de Bussy Lettrée
14 Rue Haute
51320 Bussy-Lettrée

Reims, le 16/03/2023

Objet :

Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet d'implantation d'un Centre d'Expertises Aérospatiales de la société LATITUDE (ex-Venture Orbital Systems).

Monsieur le Maire,

La société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems) a pour objectifs la mise en œuvre d'une unité d'essais sur bancs de moteurs de fusée, implantée sur la commune de Bussy-Lettrée (51), sur l'emprise de l'aéroport de Paris-Vatry.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour cette installation classée pour la protection de l'environnement et conformément à l'article R.512-39-2 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'autorisation environnementale.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems) s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées,
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement seront vidangés, sondés et si besoin hydro-curés.

En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.



Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées,
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.),
- Une identification des sources potentielles de pollution et une évaluation des dangers potentiels liés aux substances identifiées,
- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol,
- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles),
- Un descriptif des mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une pollution avérée.

Dans l'attente de connaître votre avis sur les conditions sus-présentées de remise en état du site de la société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems), nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

BOURASSEAU Adrien
LATITUDE
Responsable du pôle Systèmes et Essais



Venture Orbital Systems
53 rue du Docteur Albert
Schweitzer, 51100 Reims
SAS, RCS 850 181 918



LA POSTE



ECOLOGIC

Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

Lettre **Recommandée** PREUVE DE DÉPÔT

Date de dépôt : 28/03/2023

Heure de dépôt : 17:34

Etablissement de Dépôt : PARIS DIR BU COURRIER
NEW DASC

Poids :	Niveau	Prix :	Option :
15 g	RI	7.58 €	Avis de réception

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation. Cette preuve doit être conservée sous forme numérique.

Les conditions spécifiques de vente de la Lettre recommandée sont disponibles sur le site www.laposte.fr

Numéro de suivi

87000751964827X

Expéditeur

M. Bourasseau Adrien
53 rue du Docteur Albert Schweitzer
51100 REIMS

Destinataire

Mairie de Bussy Lettrée
M. Monsieur Le Maire
14 Rue Haute
51320 BUSSY LETTREE

La Poste S.A. au Capital de 5 364 851 364 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15



LATITUDE (ex Venture Orbital Systems)
ex Venture Orbital Systems
53 rue du Dr Albert Schweitzer
51100 Reims

Mairie de Haussimont
16 Rue Saint-Gengoulf
51320 Haussimont

Reims, le 16/03/2023

Objet :

Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet d'implantation d'un Centre d'Expertises Aérospatiales de la société LATITUDE (ex-Venture Orbital Systems).

Monsieur le Maire,

La société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems) a pour objectifs la mise en œuvre d'une unité d'essais sur bancs de moteurs de fusée, implantée sur la commune de Haussimont (51), sur l'emprise de l'aéroport de Paris-Vatry.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour cette installation classée pour la protection de l'environnement et conformément à l'article R.512-39-2 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'autorisation environnementale.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems) s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées,
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement seront vidangés, sondés et si besoin hydro-curés.

En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.



Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées,
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.),
- Une identification des sources potentielles de pollution et une évaluation des dangers potentiels liés aux substances identifiées,
- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol,
- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles),
- Un descriptif des mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une pollution avérée.

Dans l'attente de connaître votre avis sur les conditions sus-présentées de remise en état du site de la société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems), nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

BOURASSEAU Adrien
LATITUDE
Responsable du pôle Systèmes et Essais





LA POSTE



ECOLOGIC

Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

Lettre **Recommandée** PREUVE DE DÉPÔT

Date de dépôt : **28/03/2023**

Heure de dépôt : **17:44**

Etablissement de Dépôt : **PARIS DIR BU COURRIER
NEW DASC**

Poids :	Niveau	Prix :	Option :
15 g	RI	7.58 €	Avis de réception

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation. Cette preuve doit être conservée sous forme numérique.

Les conditions spécifiques de vente de la Lettre recommandée sont disponibles sur le site www.laposte.fr

Numéro de suivi
87000751836659T

Expéditeur
**M. Bourasseau Adrien
53 RUE DU DR ALBERT SCHWEITZER
51100 REIMS**

Destinataire
**Mairie de Haussimont
M. Monsieur Le Maire
16 Rue Saint-Gengoulf
51320 HAUSSIMONT**

La Poste S.A. au Capital de 5 364 851 364 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15

*Annexe n° 2 : Courrier de demande au propriétaire des terrains concernant la
remise en état des terrains après cessation d'activités*



LATITUDE (ex Venture Orbital Systems)
ex Venture Orbital Systems
53 rue du Dr Albert Schweitzer
51100 Reims

DEPARTEMENT DE LA MARNE
Direction du Patrimoine, du Développement et de l'Environnement
2 bis, rue de Jessaint
CS 30454
51038 Châlons en Champagne

Reims, le 16/03/2023

Objet :

Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet d'implantation d'un Centre d'Expertises Aérospatiales de la société LATITUDE (ex-Venture Orbital Systems).

Monsieur le Président,

La société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems) a pour objectifs la mise en œuvre d'une unité d'essais sur bancs de moteurs de fusée, implantée sur la commune de Bussy-Lettrée (51), sur l'emprise de l'aéroport de Paris-Vatry.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour cette installation classée pour la protection de l'environnement et conformément à l'article R.512-39-2 du Code de l'Environnement, nous vous sollicitons afin de définir conjointement l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

A ce titre, nous souhaiterions connaître vos demandes ou spécifications particulières et complémentaires aux mesures présentées ci-après quant à la remise en état du site après cessation d'activité. Votre avis sera joint au dossier de demande d'autorisation environnementale.

En cas d'arrêt définitif d'exploitation, la société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems) s'engage à remettre le site dans un état compatible avec un usage d'activités économiques, et tel qu'il n'y ait aucun risque ou danger, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique, soit pour les activités humaines, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Dans le cadre de la mise en sécurité du site :

- Les sources d'énergie et de fluides seront coupées,
- L'accès au site sera interdit par la mise en place de clôtures et de panneaux d'interdiction d'accès.

Après mise en sécurité totale des installations, les installations techniques seront démantelées, vidées, nettoyées, etc.

Les déchets issus du démantèlement des installations seront triés et évacués vers des filières adaptées (décharges contrôlées, filières de recyclage, filières de traitement des déchets industriels spéciaux, etc.).

Les réseaux d'assainissement seront vidangés, sondés et si besoin hydro-curés.



En fin d'exploitation, ne seront susceptibles de rester que les installations fixes (bâtiments, réseaux et autres équipements), compatibles avec la réutilisation envisagée du site et ne présentant pas de risque ou danger.

Un mémoire de cessation d'activité sera rédigé lors de la fin d'exploitation du site.

Ce mémoire sera structuré comme suit :

- Un historique du site décrivant la succession des activités exercées,
- Un descriptif de l'environnement du site (voisinage immédiat, contexte géologique, hydrogéologique, hydrologique, zones naturelles protégées, etc.),
- Une identification des sources potentielles de pollution et une évaluation des dangers potentiels liés aux substances identifiées,
- Les résultats de mesure de l'autosurveillance sur l'eau, l'air et le sol,
- Des prélèvements éventuels sur site en fonction des sources potentielles de pollution identifiées (sol, eaux souterraines, eaux superficielles),
- Un descriptif des mesures à prendre en cas de mise en évidence d'une pollution avérée.

Dans l'attente de connaître votre avis sur les conditions sus-présentées de remise en état du site de la société LATITUDE (ex Venture Orbital Systems), nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.

BOURASSEAU Adrien
LATITUDE
Responsable du pôle Systèmes et Essais



Lettre **Recommandée** PREUVE DE DÉPÔT

Date de dépôt : 28/03/2023

Heure de dépôt : 17:24

Etablissement de Dépôt : PARIS DIR BU COURRIER
NEW DASC

Poids :	Niveau	Prix :	Option :
15 g	RI	7.58 €	Avis de réception

Conservez cette preuve de dépôt, elle sera nécessaire en cas de réclamation. Cette preuve doit être conservée sous forme numérique.

Les conditions spécifiques de vente de la Lettre recommandée sont disponibles sur le site www.laposte.fr

Numéro de suivi
870007518339251

Expéditeur

M. Bourasseau Adrien
Latitude - ex Venture Orbital Systems
53 rue du Docteur Albert Schweitzer
51100 REIMS

Destinataire

DEPARTEMENT DE LA MARNE
Direction du Patrimoine M.
Direction du Développement - CS 30454
2 bis rue de Jessaint
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE



LA POSTE



ECOLOGIC

Priorité neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

La Poste S.A. au Capital de 5 364 851 364 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia 75757 PARIS CEDEX 15